



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 61933

Texte de la question

M. Philippe Chaulet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement de la violence dans les établissements scolaires, singulièrement au sein des établissements d'enseignement public secondaires de la Guadeloupe. En effet, entre décembre 2000 et mars 2001, sur 58 collèges, lycées et lycées professionnels, l'académie de notre région, a relevé quelque 3 580 phénomènes de violence, avec une sensible prépondérance d'actes d'une gravité que l'on doit qualifier d'exceptionnels. De fait, les actes de délinquances au sein des établissements scolaires gagnent en agressivité et sont de plus en plus accompagnés d'un taux d'absentéisme de plus en plus pesant. Cette aggravation en acuité de l'insécurité en milieu scolaire a des conséquences directes sur les conditions de travail du corps enseignant, ainsi que la qualité de l'enseignement qu'ils prodiguent. Ni l'augmentation du nombre des emplois-jeunes, et des aides éducateurs, ni même la mise en place de timides mesures préventives fondées essentiellement sur l'éducation civique n'ont permis de contenir cette agressivité en milieu scolaire en Guadeloupe particulièrement. Violences verbales, dégradations des biens publics, violences physiques, vols et tentatives de vol ponctuent l'année scolaire. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre d'enseignants, avec le soutien des parents d'élèves, ont protesté contre leurs conditions de travail dégradées. Il lui demande donc de préciser les mesures et les moyens que le Gouvernement entend mettre à la disposition de l'académie de la Guadeloupe pour accompagner les initiatives des collectivités locales visant à restaurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61933

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3191